

## 9.9

# Poppers, colles et autres solvants

Michel Gandilhon, Agnès Cadet-Tairou

Les solvants organiques sont des produits chimiques, liquides ou gazeux, ayant la propriété de solubiliser les corps gras. De nombreuses substances, vendues librement, sont susceptibles d'être détournées de leur usage afin d'engendrer des effets psychotropes (éther, trichloréthylène, chloroforme, détachants, solvants de peinture, aérosols, protoxyde d'azote, colles, etc.). Elles sont en général inhalées, par le biais d'un chiffon imbibé, parfois à l'aide d'un sac en plastique pour accroître la concentration du produit, ou encore directement pulvérisées dans le nez ou la gorge. L'intensité de leurs effets dépend des molécules entrant dans leur composition, de la quantité inhalée (concentration des vapeurs et temps d'inhalation) et de l'éventuelle tolérance développée par l'utilisateur. Inhalés, les solvants agissent sur le système nerveux central en induisant des manifestations ébrieuses. Chez certains consommateurs s'ensuivent des troubles de la perception pouvant conduire à des hallucinations puis à une somnolence allant parfois jusqu'à la perte de conscience. Sniffés, les solvants produisent des effets extrêmement rapides où se succèdent :

- une phase euphorique avec excitation psychomotrice et désinhibition ;
- une phase, inconstante, de perturbations sensorielles, allant parfois jusqu'à l'hallucination visuelle ;
- une phase de sédation, avec parfois sommeil et coma [214].

Les poppers sont des préparations liquides très volatiles contenant des nitrites d'alkyle aliphatiques ou cycliques (amyle, butyle, propyle, pentyle, cyclohexyle), conditionnées dans de petits flacons de 10 à 15 ml parfaitement adaptés à l'usage dans un contexte festif. Inhalés, les poppers

engendrent, de manière immédiate, une sensation d'euphorie, éventuellement accompagnée de rire, et une relaxation des fibres musculaires entraînant une dilatation intense des vaisseaux. Ils peuvent produire une hypotension et une accélération du rythme cardiaque. Ils sont utilisés notamment pour optimiser les performances sexuelles dans la mesure où l'usage par inhalation faciliterait l'érection, retarderait l'éjaculation et accroîtrait les sensations orgasmiques. Leurs effets ne durent pas plus de deux minutes.

### DES EXPÉRIMENTATIONS FRÉQUENTES CHEZ LES PLUS JEUNES

Les niveaux d'usage de colles et de solvants sont peu élevés dans la population adulte (tableau 1). En 2010, 1,9 % des 18-64 ans en avaient expérimenté et 0,4 % en avaient fait un usage durant l'année passée. Les niveaux d'expérimentation et d'usage dans l'année les plus élevés se retrouvent parmi les tranches d'âge des 18-25 ans (respectivement 2,7 % et 1,3 %) et des 26-34 ans (3,2 % et 0,5 %) [12]. La tendance de la consommation de ces produits est à la hausse puisque, entre 2005 et 2010, les usages dans l'année ont été multipliés par 4 (0,1 % contre 0,4 %).

### STATUT JURIDIQUE

---

En France, les poppers contenant des nitrites de pentyle et de butyle ou leurs isomères sont interdits à la vente ou à la distribution gratuite au public depuis 1990 (décret n° 90-274 du 26 mars 1990). En revanche, certains nitrites, non mentionnés dans le décret d'interdiction, n'étaient pas contrôlés par une réglementation particulière et restaient disponibles (nitrites d'amyle ou de propyle par exemple) dans les sex-shops ou les bars gays. En 2007, tous les produits comportant des nitrites d'alkyle aliphatiques, cycliques ou hétérocycliques ou leurs isomères destinés à la consommation humaine et ne bénéficiant pas d'une autorisation

de mise sur le marché ont été interdits à la vente ou à la distribution par le décret n° 2007-1636 du 22 novembre 2007. Ce décret a été annulé par le Conseil d'État le 15 mai 2009 sur la requête d'une des sociétés produisant ces produits et de plusieurs associations [41].

Le 7 juillet 2011, le ministère chargé de la Santé est revenu sur cette décision et a décidé d'interdire la vente et la cession au public des produits, à l'exception des médicaments, contenant des nitrites d'alkyle aliphatiques, cycliques ou hétérocycliques et leurs isomères en raison de leur toxicité importante et de leurs effets psychoactifs.

---

Les niveaux de consommation s'agissant des poppers sont en revanche plus élevés. Ainsi chez les 18-64 ans, en 2010, ils constituent la deuxième substance illicite la plus expérimentée, derrière le cannabis, avec 5,3 % de personnes concernées. C'est dans les tranches d'âge les plus jeunes que ce produit est le plus souvent essayé. Ainsi, plus d'une personne sur dix âgée de 18 à 25 ans en a consommé au moins une fois dans sa vie (10,8 %). Si l'usage actuel (au moins une fois au cours de l'année passée) s'avère plus faible (0,8 %), il a cependant augmenté de manière significative chez les 18-25 ans depuis 2005, passant de 1,7 % à 2,9 %. En outre, les poppers représentent la première drogue illicite consommée au cours de l'année passée après le cannabis [12].

Tableau 1 - Fréquence de l'expérimentation de colles-solvants et poppers chez les 18-64 ans en 2010 selon l'âge et le sexe (en %)

	Ensemble	18-25 ans	26-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Hommes	Femmes
<b>Colles/solvants</b>								
Expérimentation	1,9	2,7	3,2	2,2	1,4	0,3	2,7	1,1
Usage dans l'année	0,4	1,3	0,5	0,2	0,1	0,1	0,6	0,2
<b>Poppers</b>								
Expérimentation	5,3	10,8	7,9	6,6	2,4	0,5	7,2	3,4
Usage dans l'année	0,8	2,9	1,0	0,3	0,4	0,1	1,1	0,5

Source : Baromètre santé 2010 (INPES, exploitation OFDT)

Chez les jeunes de 17 ans, les niveaux d'expérimentation de produits à inhaler (hors poppers) en 2011 sont plus importants (5,5 %) que dans la population adulte. Ils semblent s'être stabilisés par rapport à 2008 après les hausses relativement importantes enregistrées lors des enquêtes précédentes [222]. Il en va de même s'agissant de l'expérimentation des poppers puisque, chez les jeunes de 17 ans, celle-ci est presque deux fois plus élevée que chez les adultes (9 % contre 5,3 %). Toutefois, les niveaux d'expérimentation, qui avaient connu un pic brutal en 2008 (13,7 %), sont en forte baisse depuis (tableau 2). L'accroissement de l'expérimentation observé en 2008 pourrait s'expliquer par la volonté des vendeurs d'écouler rapidement leurs stocks après (et en dépit de) l'interdiction de vente de 2007 et peut-être aussi par un effet de mode lié à la médiatisation du débat sur cette interdiction.

Tableau 2 - Expérimentation des produits à inhaler et des poppers chez les 17 ans entre 2003 et 2011 (en %)

	2003	2005	2008	2011
Produits à inhaler	4,7	3,6	5,5	5,5
Poppers	4,5	5,5	13,7	9

Source : Enquêtes ESCAPAD (OFDT)

## DES USAGES MAJORITAIREMENT RÉCRÉATIFS

À la différence des autres solvants, les poppers sont très présents dans les consommations de psychotropes de l'espace festif proche de la musique techno. Ainsi, entre 2003 et 2005, avant l'intervention du législateur interdisant la mise en vente de certaines formes du produit (voir encadré), plus de 50 % de personnes côtoyant l'espace festif électro déclaraient avoir expérimenté des poppers, pourcentage atteignant près de 60 % pour les personnes fréquentant les clubs (soit un peu moins que le cannabis). S'agissant de l'usage récent, plus de 17 % des personnes fréquentant le milieu des clubs déclaraient en avoir consommé [102, 209]. En contexte festif, il est fréquemment consommé en groupe, notamment par les plus jeunes.

Cependant, les usages les plus réguliers concernent la population homosexuelle masculine qui fréquente les lieux de rencontres festives ou sexuelles. Si l'usage de poppers y demeure attaché à la fête, il semble que le produit soit utilisé majoritairement dans un contexte sexuel où, malgré l'interdiction du produit, son usage est banalisé. Dans ce cadre, certains usagers ressentent une quasi-dépendance vis-à-vis du produit pour la réalisation d'actes sexuels [102, 202].

## RISQUES SANITAIRES

La prise de solvants, quels qu'ils soient, comporte un risque aigu de mort subite par trouble du rythme cardiaque. Lors de prises répétées, les solvants peuvent engendrer des lésions neurologiques (notamment des polynevrites), des lésions rénales, gastriques ou encore pneumologiques.

S'agissant des poppers, une prise peut fréquemment s'accompagner de nausées, de vomissements ou de céphalées. Une intoxication aiguë peut

entraîner une hypotension artérielle et des troubles cardio-vasculaires potentiellement mortels dont le risque s'accroît lors de la prise concomitante de certains médicaments comme le Viagra®. Elle peut en outre engendrer une anémie aiguë et grave par altération des globules rouges (méthémoglobinémie) et des cas de perte prolongée de l'acuité visuelle par atteinte de la rétine ont été recensés [137, 214, 229]. Les prises répétées peuvent, en particulier, être à l'origine de lésions nasales ou du visage (croûtes jaunâtres caractéristiques) ou d'anémie par destruction des globules rouges, ou encore de lésions hépatiques.

Entre 1999 et 2009, 794 cas d'exposition aux poppers ont été recensés dans les centres antipoison et de toxicovigilance (CAPTV), dont 119 cas considérés comme graves, les pathologies les plus retrouvées étant la méthémoglobinémie et des cyanoses. Sur la totalité des cas, 94 étaient consécutifs à un usage volontaire du produit.

Sur la même période, les CAPTV font également état de quatre décès pour lesquels un usage de poppers a été mis en évidence par les analyses toxicologiques [100].

## UNE OFFRE QUI PERSISTE

Les interpellations pour usage ou trafic de solvants ou de poppers illicites sont exceptionnelles, de même que les saisies (une trentaine de flacons entre 2000 et 2010) [178]. À la suite du changement de législation intervenu en 2011, le site TREND de Paris a fait état de petits trafics informels émergents, animés par d'anciens distributeurs ou producteurs, qui écoulent leurs stocks en suivant une logique de réseau, via les sites de rencontres notamment. Certains sex-shops continueraient aussi à en distribuer clandestinement [202].

De plus, dans un contexte où l'offre de produits se développe sur Internet, la possibilité de l'achat en ligne demeure.

### Repères méthodologiques

Baromètre santé ; BNCI ; ESCAPAD ; OSIRIS ; TREND ; TREND Enquête « Quanti festif ».